

CABINET CHAMPAUZAC
SELARL

Spécialiste en Droit immobilier
et en Droit public

Monté
26
B
O
MAR
04
et
C
SIREN



Journal Le Crestois
52 rue Sadi Carnot
BP 217 - 26401 CREST Cedex

Montélimar, le 28 janvier 2020

Nos Réf.
(à rappeler impérativement) :
2020_12356 - DC/MC/MC
CCVD / Journal LE CRESTOIS
Mise en demeure

Dossier suivi par Maître Matthieu CHAMPAUZAC
m.champauzac@champauzacavocats.fr

LETRE RECOMMANDEE + AR

MISE EN DEMEURE

Madame, Monsieur,

J'interviens pour le compte de la Communauté de communes du Val de Drôme (CCVD) dont le siège est situé à l'Ecosite du Val de Drôme 96 ronde des Alisiers (26400 Eurre).

Le vendredi 24 janvier 2020, votre journal a publié sur son site internet un article intitulé « *Jean-Michel Faton sort de sa réserve* ».

En annexe de cet article figure un lien qui renvoie à un courriel adressé par M. FATON à M. SERRET, Président de la CCVD.

La publication de ce courriel est illégale dès lors qu'il fait explicitement référence à l'identité de 11 personnes tierces auprès desquelles ledit courriel a été adressé en « *copie cachée* ».

En l'occurrence, 7 de ces personnes sont des agents publics de la CCVD qui n'ont jamais donné leur accord ni leur consentement pour que leur identité (nom et prénom) soit divulguée sur votre site internet.

La publication de ce courriel porte ainsi gravement atteinte à la protection des données personnelles de ces agents publics, lesquels ont sollicité la CCVD pour que celle-ci mette fin à ces agissements illicites.

Je rappelle à ce titre que votre entreprise est susceptible de supporter l'application d'une amende administrative telle que prévue par l'article 83 du RGPD, et qui peut atteindre jusqu'à 4 % du chiffre d'affaires annuel.

Par la présente, je vous mets donc en demeure de retirer ledit courriel de votre site internet et de supprimer tout lien qui permettrait de le consulter.

A défaut d'exécution de votre part dans un délai de 24 HEURES à compter de la réception de la présente mise en demeure, j'ai d'ores et déjà reçu pour instruction de saisir en référé le Tribunal judiciaire compétent.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Matthieu CHAMPAUZAC
AVOCAT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Matthieu Champauzac', written over the printed name and title.